



## Octobre 2020 : Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 5 octobre 2020, le conseil municipal a adjugé, en coordination avec la commune de Collombey-Muraz, en procédure de gré à gré concurrentiel, les travaux comme suit :
  - Aménagements extérieurs à la société RAYMOND RITHNER SA;
  - Mobilier à la société INTEROFFICE;
  - Equipements pompiers à la BRANDSCHUTZ ETTISWIL AG;
- Lors de sa séance du 5 octobre 2020, le conseil municipal a mandaté l'entreprise EVENTS Sugiez SA, spécialisée dans la fourniture de matériel de manifestations, pour procéder au remplacement du podium "manifestations";
- Lors de sa séance du 5 octobre 2020, le conseil municipal a décidé d'installer 2 bornes de recharge pour véhicules électriques, dans le parking "MCentral", au 1<sup>er</sup> sous-sol;
- Lors de sa séance du 5 octobre 2020, le conseil municipal a pris acte de la décision du 16 septembre 2020 du Conseil d'Etat du canton du Valais modifiant son ordonnance du 19 juin 2020 sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie du COVID-19, en situation particulière, et à autoriser, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, l'organisation de manifestations comptant plus de 1'000 visiteurs ou personnes impliquées;
- Lors de sa séance du 5 octobre 2020 et dans le cadre des mesures de soutien relatives à la pandémie du Coronavirus (COVID-19), le conseil municipal a renoncé à facturer aux sociétés sportives locales les patentes pour la vente d'alcool dans leur buvette;
- Lors de sa séance du 12 octobre 2020, le conseil municipal a reçu la direction de la SATOM SA ainsi que la direction de la société CIMO pour une présentation du projet Ecotube;
- Lors de sa séance du 12 octobre 2020, le conseil municipal a adjugé les travaux d'installations électriques au Stade Philippe-Pottier à l'entreprise GRAU Electricité SA et la fourniture des projecteurs LED du terrain "Pottier 2" à l'entreprise SCHREDER Swiss SA;
- Lors de sa séance du 12 octobre 2020, le conseil municipal a adjugé le mandat d'étude portant sur la réfection de la façade du futur bâtiment des Services Techniques communaux à l'entreprise PREFACE Sàrl;
- Lors de sa séance du 19 octobre 2020, le conseil municipal a adjugé les travaux de génie civil nécessaires à la pose de la conduite d'eau potable pour rénover le réseau de l'avenue de France à l'entreprise SABECO SA;
- Lors de sa séance du 19 octobre 2020, le conseil municipal a validé la réalisation des travaux d'aménagement de la Vièze en synergie avec les aménagements CFF et TTC et a adjugé, en coordination avec le TTC, les travaux du lot N° 2 au consortium Pont sur la Vièze PCE;
- Lors de sa séance du 19 octobre 2020, le conseil municipal a adjugé les travaux de construction d'un plancher métallique intermédiaire dans la chambre des vannes du réservoir du Petit-Clos à l'entreprise REVAZ SA;



- Lors de sa séance du 19 octobre 2020, le conseil municipal a pris connaissance des diverses décisions communiquées par le canton du Valais en date du 16 octobre 2020, suite à la recrudescence de cas d'infection au Coronavirus COVID-19;
- Lors de sa séance du 19 octobre 2020 et en raison de la pandémie du coronavirus (COVID-19), le conseil municipal a décidé de :
  - annuler la soirée d'accueil des nouveaux arrivants initialement prévue le jeudi 5 novembre 2020;
  - reporter à 2021 la soirée avec les citoyens qui accèdent à leur majorité initialement prévue le vendredi 6 novembre 2020;
  - reporter à 2021 la soirée d'accueil des nouveaux naturalisés initialement prévue le jeudi 3 décembre 2020;
- Lors de sa séance du 19 octobre 2020, le conseil municipal a pris connaissance du résultat des élections à l'exécutif pour la législature 2021-2024;
- Lors de sa séance extraordinaire du 20 octobre 2020, le conseil municipal a déclaré, en vertu de l'art. 205 LcDP, M. Stéphane COPPEY, élu président de la commune de Monthey, de manière tacite, pour la législature 2021-2024;
- Lors de sa séance extraordinaire du 20 octobre 2020, le conseil municipal a constaté que deux listes de candidature à la fonction de vice-président de l'exécutif avaient été déposées au secrétariat municipal dans les délais et les formes prévus à l'art. 200 LcDP :
  - M. Yannick DELITROZ, pour le parti Socialiste et Gauche citoyenne;
  - M. Fabrice THETAZ, pour le parti Libéral Radical de Monthey-Choëx;Dès lors, il a relevé que le scrutin serait organisé durant le week-end du 15 novembre 2020;
- Lors de sa séance du 26 octobre 2020, le conseil municipal a adjugé les travaux de génie civil pour la sécurisation de l'accès à l'Ecole de Choëx à l'entreprise Routes & Revêtements SA;
- Lors de sa séance du 26 octobre 2020, le conseil municipal a décidé de solliciter l'homologation de deux sentiers à raquettes sur les communes de Monthey, Massongex et Vérossaz;
- Lors de sa séance du 26 octobre 2020, le conseil municipal a décidé de réaliser la mise en place d'une protection cathodique au réservoir du Petit-Clos, en coordination avec les travaux du projet H<sub>2</sub>O. Il a adjugé ces travaux à la société Suisse SUICORR AG;
- Lors de sa séance du 26 octobre 2020, le conseil municipal a adjugé les travaux d'infrastructure électrique à la route du Rhône à la société SABECO SA;
- Lors de sa séance du 26 octobre 2020 et en coordination avec l'exécutif de la commune de Collombey-Muraz, le conseil municipal a adjugé les travaux de réalisation de la centrale solaire photovoltaïque de la future caserne des pompiers à l'entreprise Groupe E Connect SA;
- Lors de sa séance du 26 octobre 2020, le conseil municipal a décidé d'adjuger la fourniture du câble et de ses accessoires pour la liaison moyenne tension "Les Bans – Puits du Nant" à la société NEXANS;



- Lors de sa séance du 26 octobre 2020, le conseil municipal a répondu à la procédure de consultation du Conseil d'Etat relative à l'avant-projet de loi sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien (LRACE);
- Lors de sa séance du 26 octobre 2020, le conseil municipal a décidé d'annuler le Marché de Noël, prévu du 17 au 23 décembre 2020, ainsi que les Marchés du mercredi jusqu'à nouvel avis;
- Lors de sa séance du 26 octobre 2020, le conseil municipal a décidé de réactiver la helpline municipale, dès le 26 octobre 2020, en raison de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) et des nouvelles mesures décidées par le Conseil d'Etat, en date du 22 octobre 2020;
- Lors de sa séance du 26 octobre 2020, le conseil municipal a pris connaissance des diverses décisions communiquées par le canton du Valais aux communes, en date du 24 octobre 2020, au sujet de la pandémie du Coronavirus (COVID-19).

Etabli et publié le 12 novembre 2020